

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2025

Date de convocation du Conseil : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 09 octobre 2025

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER, M. WANTERSTEN, Mme BATISTA, M. THERRAS, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Conseillers.

Excusés : Mme PENARD (procuration à Mme CLAMARON), Mme COCCO (procuration à Mme ZARTARIAN), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à M. DJORKAEFF), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme M. HEMERY (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT), Mme JAMBON (procuration à Mme CREDOZ),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Budget principal de la Commune – Décision modificative n°1

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

VU l'instruction comptable M57,

VU la délibération n° 25.04.03.05 du Conseil municipal en date du 03 avril 2025 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2025,

VU la délibération n° 25.06.12.13 du Conseil municipal en date du 12 juin 2025 portant approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2025,

VU le projet de décision modificative joint en annexe,

VU l'avis de la commission Affaires générales du 22 septembre 2025,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a voté le budget primitif 2025 le 03 avril 2025 sur des bases prévisionnelles,

CONSIDERANT qu'à mesure de son exécution, il apparaît nécessaire d'ajuster les crédits votés pour l'exercice 2025,

CONSIDERANT que la construction du Pôle sportif et de loisirs est en avance sur le planning de réalisation, et qu'il convient ainsi d'ajuster les crédits de paiement pour l'année 2025 à hauteur de 1 000 000 €,

CONSIDERANT que cette somme est équilibrée par l'ajustement des crédits pour le projet de rénovation du Centre de loisirs (- 300 000 €) et les investissements courants (- 700 000 €),

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ADOPTER** le projet de Décision Modificative n°1, tel que joint en annexe, pour le Budget principal de l'exercice 2025, qui s'équilibre en mouvements budgétaires à la somme de 0 €,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	28 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD (par procuration), M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER, M. WANTERSTEN, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT
CONTRE	5 - Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON (par procuration)
ABSENCE	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20251002-D-DAF-25100213b-DE
Date de télétransmission : 08/10/2025
Date de réception préfecture : 08/10/2025